Mantes-la-Jolie : Le voile à la crèche aux Prud'hommes

08/11/2010 à 8h51

Une salariée de la crèche associative Baby Loup qui voulait porter le voile a été licenciée en 2008. Elle a saisi le conseil des prud'hommes et réclame environ 80.000 euros de dommages et intérêts. A l'audience lundi devant le tribunal de Mantes-la-Jolie, Elisabeth Badinter devrait venir apporter son soutien à la crèche, dont elle est la marraine. La nouvelle présidente de la Halde, Jeannette Bougrab, est citée comme témoin.

L'employée a en effet également saisi la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde), qui a rendu un avis en sa faveur. Mais Jeannette Bougrab, en désaccord avec la décision a annoncé en octobre que le cas serair ré-étudié. "*La question se pose : est-ce que Baby Loup, qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept est une activité de service public et donc astreinte à la neutralité ?*", a-t-elle interrogé.

Europe 1

(Merci à Bill)